

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches  
N1. Planche Eau

PLANCHE  
45

PLUI approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Tableau d'assemblage

	1								
2	3	4							
5	6	7	8	9					
11	12	13	14	15	16	17		18	
19	20	21	22	23	24	25			
26	27	28	29	30	31				
	33	34	35	36				32	
	38	39	40						
41	42	43							
44	45	46			55	56			
47	48	49	50		57	58	59	60	
51	52			53		61	62	63	
54						64			

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)  
Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUI

ALÉA RUISSELLEMENT	CLASSE RUISSELLEMENT
Aléa très fort	Classe
Aléa moyen à forte hauteur	R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
Aléa moyen	M = Maître / A = Autre / S = Secteur de projet
Aléa faible	Serres et tunnels agricoles autorisés
Aléa résiduel	
Porter à Connaissance - PAC Huveaune	

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU
ZS de priorité 1 (P1)	Périètre de protection immédiate
ZS de priorité 2 (P2)	Périètre de protection rapproché
ZS de priorité 3 (P3)	

Fond de Plan	Bâti dur	Bâti léger
Parcelaire	Piscine ou Plan d'eau	Cimetière
Élément de repère		

